

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 JANVIER 2018

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Délibération : renouvellement bail logement ancienne cure de Maisonneuve
- Débat PADD du PLUI (document en annexe)
- Délibération SEBA : ressources 2015
- Délibération : financement traversée de Maisonneuve-autorisation de signature convention
- Délibération : organisation du temps scolaire rentrée 2018
- Délibération : mission d'assistante technique avec le SDEA
- Délibération : convention ressources numériques
- Règlement du jardin du Souvenir
- Courrier Préfet de l'Ardèche
- Financement du logement au-dessus de l'école : réponse de la région AURA
- Budget : ouverture de Crédit
- Courrier des riverains du Chemin du Boubous
- Opération « Stop généralisé »
- Vœux de la municipalité et repas du CCAS
- Questions diverses :
 - A la demande du Maire, le Conseil Municipal accepte 3 questions supplémentaires :
 - . Indemnisation des agriculteurs suite calamités agricoles,
 - . Installation d'un panneau de limitation de vitesse « 30 km/h » Chemin de Gour de Musi,
 - . Installation d'un panneau de limitation de vitesse « 30 km/h » au lieu de « 50 km/h », Chemin de Bel Air.

PRESENTS :

DALZON Michel, DHAINE Martine, DUJANCOURT Chantal, FAUGIER Christian, LEMMENS Guy, MAHEY Alain, ROCHER Michel, ROMESTANT Richard.

ABSENTS :

MENU Michèle, pouvoir à DHAINE Martine, REYNAUD Angélique, pouvoir à MAHEY Alain, CHAZALON Florence, pouvoir à Michel Dalzon

- Adoption du compte rendu du conseil municipal : Accord à l'unanimité.
- Désignation d'un secrétaire de séance : **ROCHER Michel**.

1/ Délibération : renouvellement bail logement ancienne cure de Maisonneuve

Renouvellement du bail à compter du 1^{er} Janvier 2018, Loyer mensuel 387,64 € dès perception du RSA.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

2/ Débat PADD du PLUI (document en annexe)

Le maire procède à la lecture des orientations générales du PADD. Suite au débat au sein du conseil municipal.

Propositions à adresser à la cdc :

- . Maintien du pastoralisme sur les Gras,
- . Suite au vieillissement de la population, la mobilité et le désenclavement doivent être pris en compte
- . Le traitement et la collecte des déchets ne sont pas mentionnés
- . Réfléchir à l'évacuation des eaux usées, en tenant compte des recommandations du PADD : 15 maisons à l'ha, compte tenu du terrain minimum pour une construction, 600 m2.

Le conseil municipal prend acte des orientations du PADD.

3/ Délibération SEBA : ressources 2015

Le conseil municipal prend connaissance du rapport et émet un avis favorable à l'unanimité.

4/ Délibération : financement traversée de Maisonneuve-autorisation de signature convention

2018 : Tranche ferme

Part communale : 124 779€ financés par aide du département au titre de la péréquation de 45 000€ et autofinancement de 79 779€.

2019 : Tranche optionnelle

Part communale: 173 306€ financés par Fonds de concours cdc : 15 000€ et autofinancement de 120 221€. Reste à financer : 38 085€ sur les budgets 2018 et 2019

Après délibération, le conseil approuve le plan de financement, autorise le maire à signer la convention avec le département de l'Ardèche, à lancer la consultation et à signer le marché à intervenir.

1 vote contre (Christian Faugier) et 10 votes pour.

5/ Délibération : organisation du temps scolaire rentrée 2018

Après consultation des parents, le conseil d'école a décidé de repasser à la semaine de 4 jours, soit lundi, mardi jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

6/ Délibération : mission d'assistante technique avec le SDEA

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour renouveler la convention.

7/ Convention ressources numériques

Le Collège de Joyeuse propose de signer une convention pour l'acquisition de logiciels « ressources numériques » pour un montant de 500€. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention.

8/ Règlement du jardin du Souvenir

Le maire propose de modifier le règlement du Jardin du Souvenir. Martine Dhaine se charge de sa mise en œuvre.

9/ Courrier Préfet de l'Ardèche

Le maire donne lecture d'un courrier du Préfet de l'Ardèche qui souligne l'insuffisance des ressources en eau sur notre commune qui pourrait conduire à une réduction du nombre de permis de construire accordés.

Le conseil municipal autorise le maire à demander des précisions.

10/ Financement du logement au-dessus de l'école : réponse de la région

Concernant la demande de subvention : réponse négative de la Région AURA. Le conseil municipal autorise le maire à demander des précisions quant à ce refus.

11/ Budget : ouverture de Crédit

Pour l'agencement de la cuisine du logement situé au dessus de l'école, montant du devis 4800 €. Il convient d'ouvrir une ligne de crédits en investissement au budget 2018. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

12/ Courrier des riverains du Chemin du Bourbous

Demande de consolidation de la voie. Avis défavorable du conseil municipal, compte tenu qu'il s'agit d'un chemin d'exploitation privé.

13/ Opération « Stop généralisé »

Projet de covoiturage généralisé à l'initiative du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.
Accord du conseil municipal pour l'inscription de la commune à cette proposition.

14/ Vœux de la municipalité et repas du CCAS

Repas des aînés prévu mardi 9 Janvier Salle Polyvalente, Vœux du Maire le 17 Janvier.

Questions diverses :

- Indemnisation des agriculteurs suite aux calamites agricoles : avis favorable
- Installation d'un panneau de limitation de vitesse « 30 km/h » Chemin de Gour de Musi : avis défavorable.
- Installation d'un panneau de limitation de vitesse 30 km/h au lieu de 50 km/h, chemin du Bel Air : avis défavorable.